

APPEL D'OFFRES

RFT : 2024/040
Dossier : AP_2/44
Date : 03 décembre 2024
A : Prestataires ou groupements intéressés
De : Loraini Sivo, Cheffe de projet PEBACC+

Objet : Appel d'offres : Formation initiale et accompagnement à l'aménagement de parcelles de démonstration agroforestières en hydrologie régénératrice à Kouaoua (province Nord, Nouvelle-Calédonie), réaffichage

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation régionale intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoires du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique guidé par 4 principes. Ces principes guident tous les aspects de notre travail :
 - Nous accordons de la valeur à l'environnement
 - Nous accordons de la valeur aux personnes
 - Nous accordons de la valeur à des prestations de haute qualité et ciblée
 - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'information, visitez : www.sprep.org.

2. Spécifications : éléments requis

- 2.1. Le PROE souhaite lancer un appel d'offres auprès de prestataires de services qualifiés et expérimentés travaillant avec les trois tribus de la vallée de la Kouaoua (Méchin, Ouérou Pimé, Konoyes Shaoué) pour établir, de manière participative et inclusive, des parcelles de démonstration d'hydrologie régénératrice pour renforcer la sécurité hydrique au sein des parcelles cultivées et la résilience du système de production alimentaire local pour s'adapter au changement climatique. L'objectif principal des travaux à mener sera de renforcer la résilience du système de production alimentaire pour s'adapter au changement climatique en améliorant la capacité de rétention d'eau des sols, en réduisant l'érosion des sols, etc. grâce à des solutions basées sur la nature. Ce faisant, le projet appuiera à distance la mise en place de quelques parcelles de démonstration d'agroforesterie en 2024 et préparera l'intervention de 2025 où la population de la vallée de la Kouaoua sera initiée/formée à l'hydrologie régénératrice et supervisera la mise en place de ces parcelles de démonstration d'hydrologie régénératrice en 2025. Cette prestation viendra compléter une autre prestation de service en agroforesterie.
- 2.2. Le cahier des charges de la présente prestation figure en Annexe A.
- 2.3. La mission confiée au consultant ou groupement devra être menée conformément aux valeurs et code de conduite du PROE. https://www.sprep.org/attachments/Publications/Corporate_Documents/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf. Ceci inclue les politiques du PROE sur la protection de l'enfance, les mesures de sauvegarde environnementales et sociales, la
PO Box 240, Apia, Samoa T +685 21929 F +685 20231 sprep@sprep.org www.sprep.org

prévention de la fraude et la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que l'équité des genres et l'inclusion sociale.

2.4. Les conditions générales de contrat du PROE ne sont pas négociables.

3. Conditions : information aux candidats

3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :

- i. Doit parler couramment le français et être capable de se rendre en Nouvelle-Calédonie
- ii. Soumettre un curriculum vitae (de préférence 1 ou 2 pages) de l'expert mobilisé détaillant les qualifications et l'expérience
- iii. Partager des références à une expérience antérieure pertinente selon le champ d'application des travaux (de préférence en fournissant des liens vers des pages Web spécifiques) ;
- iv. Fournir trois références pertinentes pour cette soumission d'appel d'offres, y compris les travaux les plus récents réalisés :
- v. Remplir le formulaire de demande d'appel d'offres fourni (veuillez noter que vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations pour démontrer que vous répondez aux critères de sélection - NE nous renvoyez PAS à votre CV. Le non-respect de cette obligation signifiera que votre candidature ne sera pas prise en considération).
Fournir des exemples de résultats de travaux antérieurs connexes
Pour les propositions techniques et financières, vous pouvez les joindre séparément.
- vi. Doit satisfaire aux exigences d'enregistrement locales du lieu où le consultant est basé

3.2. Le/la soumissionnaire doit déclarer tout domaine susceptible de constituer un conflit d'intérêts lié à cet appel d'offres et **signer le formulaire de conflit d'intérêts** fourni.

3.3. **Le/la soumissionnaire sera considéré.e inéligible en raison de son association à des critères d'exclusion**, notamment la faillite, l'insolvabilité ou les procédures de liquidation, le manquement à des obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale, la pratique frauduleuse ou la négligence, la violation de droits de propriété intellectuelle, le fait d'être sous le coup d'un jugement, les fautes professionnelles graves, y compris les fausses déclarations, la corruption, la participation à une organisation criminelle, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, le travail des enfants et autres trafics d'êtres humains, le manque de capacité à respecter les principales obligations, la création d'une société écran et le fait d'être une société écran.

3.4. Le ou la soumissionnaire doit signer un formulaire de **déclaration sur l'honneur** avec sa candidature, certifiant qu'il/elle ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion citées au point 3.3 ci-dessus et, le cas échéant, qu'il/elle a pris des mesures adéquates pour remédier à cette situation.

3.5. Du fait du contexte de la mission, les soumissionnaires doivent parfaitement maîtriser le français pour que leurs offres soient considérées.

3.6. Les offres au-dessus de 25,000 USD ne seront pas considérées.

4. Instructions pour la soumission d'offres

PO Box 240, Apia, Samoa T +685 21929 F +685 20231 sprep@sprep.org www.sprep.org

- 4.1. La documentation fournie doit démontrer que le/la candidat.e satisfait les conditions ci-dessus et est en capacité de répondre aux spécifications et au calendrier du cahier des charges. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.
- 4.2. Les documents d'appel d'offres doivent être soumis en français et présenter la proposition complète du prestataire intéressé :
 - a) **Formulaire de demande d'appel d'offres du PROE et formulaire de conflit d'intérêts.**
(Veuillez noter que vous devez remplir entièrement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations pour démontrer que vous répondez aux critères de sélection - NE nous renvoyez PAS à votre CV. Le non-respect de cette obligation signifie que votre candidature ne sera pas prise en considération).
Fournir des exemples de résultats de travaux antérieurs connexes
Pour les propositions techniques et financières, vous pouvez les joindre séparément.
 - b) **Formulaire d'honneur**
 - c) **Curriculum vitae** (de préférence 1 à 2 pages) du personnel proposé pour démontrer qu'il possède les compétences et l'expérience requises pour mener à bien ce contrat.
 - d) **Proposition technique** (3 pages maximum, axée sur la valeur ajoutée spécifique du soumissionnaire par rapport aux critères de sélection ci-dessous) qui contient les détails pour réaliser les tâches décrites dans les termes de référence. Toute attente du soumissionnaire ou limitation du service offert doit être clarifiée dans cette proposition technique.
 - e) **Proposition financière** – Le détail des coûts des services à fournir conformément aux livrables décrits à l'annexe A doit être soumis selon le format fourni (annexe B) et dans un fichier Excel. Le coût doit inclure toutes les dépenses prévues.
 - f) Le cas échéant, fournir :
 - i. Enregistrement/licence d'entreprise (pour les entités/consultants individuels conformément aux législations nationales pertinentes)
 - ii. Numéro d'identification fiscale (NIF) (le cas échéant pour les consultants individuels conformément aux législations nationales pertinentes).
- 4.3 Fournir trois références pertinentes à cet appel d'offres en incluant une référence pour les travaux les plus récents.
- 4.4 Les soumissionnaires supporteront les coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre, y compris les coûts liés à l'attribution du contrat ; le PROE ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la procédure d'appel d'offres.
- 4.5 Il pourra être demandé au soumissionnaire de fournir des informations supplémentaires relatives à l'offre soumise, si le Comité d'évaluation des offres demande des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation des offres. Le PROE peut présélectionner un ou plusieurs soumissionnaires et leur demander des informations complémentaires.
- 4.6 L'offre soumise doit porter sur l'intégralité du cahier des charges et ne pas être divisée en portions pour lesquelles un autre soumissionnaire potentiel peut fournir des services.
- 4.7 L'offre doit rester valide pendant 90 jours à compter de la date de soumission.
- 4.8. Le candidat doit solliciter un accusé de réception de l'offre.

5. Questions de clarification

- 5.1.
 - a. Toute question de clarification des candidats doit être soumise par courrier électronique à procurement@sprep.org avant le 16 décembre 2024. Un résumé de
[PO Box 240, Apia, Samoa](mailto:procurement@sprep.org) T +685 21929 F +685 20231 sprep@sprep.org www.sprep.org

toutes les questions reçues, accompagné d'une réponse associée, sera publié sur le site Web du PROE www.sprep.org/tender avant le 18 décembre 2024.

- b. Le seul point de contact pour toutes les questions relatives à l'appel d'offres et au processus d'appel d'offres est la responsable des achats du PROE.
- c. Le PROE déterminera la réponse à donner, le cas échéant, à une question du soumissionnaire. Le PROE diffusera les questions des soumissionnaires et la réponse du PROE à ces questions à tous les soumissionnaires en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>) sans divulguer la source des questions ni révéler aucune information confidentielle d'un soumissionnaire.
- d. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur question quelles sont les informations qu'ils considèrent comme confidentielles, le cas échéant.
- e. Si un soumissionnaire pense avoir trouvé une divergence, une erreur, une ambiguïté, une incohérence ou une omission dans le présent appel d'offres ou dans toute autre information donnée ou mise à disposition par le PROE, il doit en informer rapidement la responsable de la passation des marchés en exposant l'erreur de manière suffisamment détaillée pour que le PROE puisse prendre, le cas échéant, les mesures correctives qu'il juge appropriées.

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE sélectionnera un prestataire (ou groupement) sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix à partir des critères figurant dans le tableau ci-dessous.
- 6.2. Une offre sera rejetée si elle n'atteint pas 70 % ou plus des critères techniques et la proposition financière qui l'accompagne ne sera pas évaluée.

I. Note technique – 80%

Critères	Détails	Pondération
Proposition technique	i. Compréhension de la mission et des attentes concernant le travail à réaliser	10
	ii. Calendrier de mise en œuvre proposé	10
	iii. Proposition méthodologique, y compris la manière d'appliquer l'approche GEDSI (Egalité des genres, handicap et inclusion sociale) à des parcelles de démonstration efficaces	10
	iv. Approche proposée pour la collaboration avec les parties prenantes locales, y compris l'expert local en agroforesterie	5
	v. Proposition de communication digitale	5
	vi. Clarté de la limitation du service offert dans la proposition technique	10
Expérience	vii. Expérience avérée dans les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique et l'adaptation basée sur les écosystèmes, dans le contexte de l'agriculture (de subsistance)	5

	viii. Approches participatives et processus de consultation inclusifs dans les contextes interculturels de l'agriculture de subsistance	5
	ix. La mise en œuvre efficace de solutions tangibles dans un court délai et dans un contexte similaire à celui de ce travail	5
	x. Expérience avérée dans le renforcement des capacités/formations avec les communautés locales en Nouvelle-Calédonie et/ou dans la région du Pacifique.	5
	xi. Une communication digitale constructive et impactante	5
	xii. Expérience avérée dans la réalisation d'activités similaires	5

II. Note financière – 20%

Veuillez utiliser le formulaire en Annexe B pour soumettre votre offre financière.

La formule suivante sera utilisée pour calculer la note financière **UNIQUEMENT** pour les propositions qui obtiennent un score de 70% ou plus dans les critères techniques :

$$\text{Note financière} = a \times \frac{b}{c}$$

Où :

a = nombre maximum de points alloués pour le score financier

b = Montant de l'offre la plus basse

c = Montant total de l'offre de la proposition

Merci d'utiliser le format proposé en Annexe B pour soumettre votre proposition financière.

7. Modification ou résiliation de l'appel d'offres

- 7.1. a. Le PROE peut à tout moment modifier, suspendre ou mettre fin au processus d'appel d'offres.
- b. Dans le cas où le PROE modifie l'appel d'offres ou les conditions de l'appel d'offres, il en informera les candidats potentiels en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>).
- c. Les soumissionnaires sont tenus de consulter régulièrement la page des appels d'offres du site web du PROE pour vérifier s'il y a des mises à jour et de télécharger la documentation pertinente de l'appel d'offres et l'addendum à l'appel d'offres s'ils souhaitent fournir une réponse à l'appel d'offres.
- d. Si le PROE estime qu'aucune des offres soumises ne présente un bon rapport qualité/prix ou qu'il est par ailleurs dans l'intérêt du public ou du PROE de le faire, le PROE peut mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment. Dans ce cas, le PROE annulera l'appel d'offres, publiera un avis d'annulation et informera les soumissionnaires non retenus en conséquence.

8. Délais

- 8.1. **Les offres doivent être transmises au plus tard le 20 janvier 2025, minuit (heure d'Apia, Samoa).**
- 8.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées.
- 8.3. Veuillez transmettre votre offre, en indiquant clairement les informations suivantes : **RFT 2024/040 : Formation et Aménagement de parcelles de démonstration en Hydrologie régénérative à Kouaoua, Nouvelle-Calédonie, réaffichage.**

Mail : SPREP
Attention : Procurement Officer
PO Box 240
Apia, SAMOA

Email : tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDÉE)

Fax : 685 20231

Nota : Les offres soumises sur le mauvais portail ne seront pas prises en compte par le PROE. Si le PROE est informé de l'erreur de soumission avant la date limite, il sera conseillé au candidat de soumettre à nouveau son offre sur le bon portail. Toutefois, si le PROE n'est informé de l'erreur de soumission qu'après la date limite, la demande est considérée comme tardive et sera renvoyée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue

Le PROE se réserve le droit d'entamer des négociations concernant une ou plusieurs propositions avant l'attribution d'un contrat, de scinder une attribution ou d'envisager une (ou des) attribution(s) entre les soumissionnaires, dans n'importe quelle combinaison, selon ce qu'il jugera approprié, sans l'acceptation écrite préalable des soumissionnaires.

Un contrat obligeant les parties est en vigueur une fois signé par le PROE et le soumissionnaire retenu. Toute discussion contractuelle, tout travail effectué ou toute marchandise fournie avant la signature d'un contrat ne constitue pas un contrat contraignant.

Pour toute plainte concernant les appels d'offres du PROE, veuillez-vous référer à la section Plaintes du site web. <http://www.sprep.org/accountability/complaints>

Annexe A : Cahier des charges

Formation initiale et accompagnement à l'aménagement de parcelles de démonstration d'agroforesterie à hydrologie régénérative à Kouaoua (province Nord, Nouvelle-Calédonie)

Lieu de service	Nouvelle-Calédonie
Type de mission	Démonstration de terrain
Niveau d'engagement	Provincial
Langues requises:	Français
Date de démarrage	mars 2025
Durée du contrat	mars 2025 – Septembre 2025
Supervision	Coordinateur PEBACC+ pour la NC et W&F

Contexte

Le projet PEBACC+

Le projet régional PEBACC+ (*Pacific Ecosystem-Based Adaptation to Climate Change Plus*) vise à renforcer la résilience des écosystèmes, des économies et des communautés par la mise en œuvre de démonstrateurs de terrain, la planification et l'institutionnalisation de l'approche de l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour l'Adaptation au changement climatique.

PEBACC+ est mis en œuvre par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) de mars 2022 à janvier 2026 aux Iles Fidji, au Vanuatu, aux Iles Salomon, à Wallis-et-Futuna et en Nouvelle-Calédonie avec un co-financement de 4 M€ de l'Initiative Kiwa au travers de l'Agence française de développement (AFD) et de 1,8 M€ du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Un comité de pilotage régional assure le suivi de sa mise en œuvre à l'échelle régionale.

En Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, le PROE s'appuie sur un consultant à temps plein pour la coordination de PEBACC+, appuyé par l'équipe régionale du PROE. En Nouvelle-Calédonie, le Comité de Pilotage Pays a officiellement lancé le projet PEBACC+ le 12 octobre 2023.

La composante 2 du projet PEBACC+ qui bénéficie à la Nouvelle-Calédonie comprend 3 objectifs :

- Mettre en œuvre des activités de démonstration de SfN dans chacune des 3 provinces (Sud, Nord, Îles Loyauté) ;
- Conduire un processus d'analyse et de cartographie de la résilience des écosystèmes, économies et populations et prioriser les options d'AfE identifiées ;
- Accompagner les acteurs du territoire dans l'intégration de l'AfE et des SfN dans leurs documents politiques et stratégiques.

Activité de démonstration de terrain PEBACC+ 2.2.2 : Sécurisation des ressources en eau à Kouaoua par la régulation des cerfs et cochons envahissants, l'amélioration de la maîtrise des feux et l'agroforesterie ; sous-activité Formation et accompagnement à l'aménagement de parcelles en hydrologie régénérative (ci-après dénommée « l'Activité »)

Suite à une orientation générale de la province Nord (PN), l'équipe projet PROE-PN a initié un processus de concertation locale auprès des trois tribus de la vallée de Kouaoua (Méchin, Ouérou Pimé, Konoyes

Shaoué) permettant d'établir de manière participative et inclusive un modèle des impacts locaux du changement climatique et une « programmation » (=plan d'action) qui ont été validés localement et consolidés dans une note de concept qui rassemble l'ensemble des éléments de planification.

Les interventions de terrain sont conçues pour être facilement reproductibles à l'échelle des besoins et des enjeux avec un coût/efficacité convaincant.



Le bassin versant de la Kouaoua couvre environ 11 000 hectares de zones montagneuses, dont 5 000 hectares de savanes.

Les 3 tribus (Konoyes Shaoué, Ouérou Pimé, Méchin) comprennent environ 250 habitants qui valorisent un espace agricole vivrier (jardins de cases mêlées aux savanes en fond de vallée) de quelques centaines d'hectares ; quelques vergers de rente et quelques ventes locales contribuent à l'économie formelle et informelle ; quelques dizaines de parcelles agricoles sont identifiables par télédétection ; la plupart mesurent quelques ares et se situent en fond de vallée, à proximité des habitations et des routes et pistes.

Cette vallée montagneuse est d'importance culturelle Pays, avec un savoir-faire historique majeur de tarodières inondées, actuellement abandonnées notamment à cause des dégâts provoqués par les cochons féroces. Le feu est le principal outil d'entretien de l'espace pour le maintenir ouvert, les savanes fournissant diverses ressources naturelles ligneuses et non ligneuses d'importance.

Une partie de la population est impliquée dans l'activité minière sur la commune ; le niveau d'aménagement (route goudronnée, maisons communes...) et de propreté générale semble (comparativement à d'autres tribus) relativement élevé, y compris en lien grâce à un soutien des entreprises minières locales. Plusieurs projets de développement local ont été menés dans la vallée par l'antenne DDEE-PN de Canala, en partenariat avec des associations comme Arbofruits, BioCaledonia et l'ANCB dans le cadre de PROTEGE.

Pour sécuriser les ressources en eau des sols agricoles et ainsi soutenir la résilience alimentaire par les Solutions fondées sur la Nature, un accompagnement à la mise en place de parcelles de démonstration en agroforesterie/permaculture/hydrologie régénérative est planifié ; 2 prestataires interviendront en tandem sur 2024-2025.

A titre d'information, d'autres activités de démonstration incluent la régulation des cerfs et cochons envahissants et l'amélioration de la maîtrise des feux.

La Note de concept validée présente l'Activité de démonstration dans son ensemble (Annexe 1).

Objectifs de la mission

Objectif général :

➤ Renforcer la résilience du système de production alimentaire face au changement climatique. Cet objectif général sera poursuivi par l'amélioration de la capacité de rétention en eau des sols, la régénération de la fertilité des sols, la réduction de l'érosion de sols, la réduction des impacts de ravageurs des cultures... par des Solutions fondées sur la Nature.

Objectifs spécifiques :

- Initier la population locale et les techniciens agricoles à l'Hydrologie Régénérative
- Planifier et Superviser l'aménagement d'environ 6 parcelles de démonstration en hydrologie régénérative

Notes :

Les techniques d'Hydrologie régénérative promues devront porter une attention particulière à :

- Un design compatible avec les principes d'agroforesterie/permaculture, notamment l'entretien de la fertilité des sols,
- Porter une attention particulière aux risques liés à l'eau, notamment les précipitations extrêmes et risques d'érosion associés,
- Un design qui réduise les intrusions de cerfs et cochons envahissants dans les cultures,
- Un design et des pratiques qui permettent de :
 - 1° réduire le besoin d'usage du feu au sein des parcelles agricoles et
 - 2° réduire le risque de propagation du feu.

A ce stade, 6 référents seraient prêts à s'impliquer. Le nombre et la taille des parcelles de démonstration à déployer seront ajustés entre les prestataires en Agroforesterie et en Hydrologie régénérative, avec les référents impliqués.

La prestation sera conçue avec un rapport coût/efficacité explicite et convaincant pour être répliquable à l'échelle des enjeux et des besoins.

La prestation permettra de :

- favoriser un processus qui permette aux référents engagés d'agrandir leurs parcelles de démonstration afin d'atteindre une taille critique,
- produire des résultats intermédiaires convaincants dans le temps du projet,
- favoriser la réplique de l'approche pour mobiliser d'autres agriculteurs dans la vallée et au-delà,
- initier un cursus de formation de techniciens pour faciliter la conception et l'aménagement d'autres sites selon les principes d'hydrologie régénérative (sites agricoles, urbains, miniers...).

Périmètre de la mission :

Activités :

- Lancement et Cadrage initial avec l'équipe projet en visio
- Prise de contact en visio avec les prestataires en agroforesterie de PEBACC+ sur Kouaoua
- Relecture et formulation de commentaires (à l'écrit) sur les propositions d'aménagement¹ formulées par les prestataires en agroforesterie (et si nécessaire 2° échange par visio sur cette base)
- Rassemblement des données nécessaires pour la mission de terrain (pratiques, terrain, climat, SIG,...)

- Webinaire de formation initiale en Hydrologie régénérative : Présentation des principes et avantages de l'Hydrologie régénérative et exemples concrets d'application dans un contexte comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie. Public cible : l'ensemble des partenaires et acteurs intéressés (techniciens du Services Agriculture et Eau de la province Nord, Chambre d'Agriculture, Associations BioCalédonia, Arbofruits, Repair, AGIR, Prestataire en Agroforesterie, techniciens hydrologues et paysagistes qui interviennent en milieu urbain et/ou sur mines...)
- Consolidation de la proposition d'intervention, y compris les 1^o éléments de diagnostic à distance
 - Prise de contact / coutume d'accueil dans la vallée de Konoyes Shaoué et présentation/validation de la proposition du consultant
 - Visite des parcelles de démonstration des référents et Complément de Diagnostic
 - Sensibilisation/Formation initiale des référents et autres agriculteurs engagés
 - Proposition d'aménagements/design d'Hydrologie Régénérative pour les parcelles de démonstration et animation d'un processus participatif permettant la validation des travaux d'aménagement proposés
 - Supervision des travaux d'aménagement d'Hydrologie Régénérative pour les parcelles de démonstration chez les référents
 - Suivi de la bonne progression des travaux et tenue des aménagements dans le temps de la prestation.
 - Formation de techniciens agricoles, hydrologues et paysagistes à portée Pays (à prévoir sur 2 journées), y compris par la présentation des principes, coûts et avantages... ainsi que par la présentation de cas concrets dans des contextes comparables à la Nouvelle-Calédonie et la mise en valeur des parcelles de démonstration de Kouaoua.
- Rédaction des Rapports livrables et de compte-rendus succincts et illustrés pour chaque mission
- Rencontres de suivi du projet avec l'équipe de suivi

Production de supports de communication : fiche technique, posts sur les réseaux sociaux, vidéo courte de promotion... Note : les missions de terrain seront réalisées en étroite coordination technique avec le prestataire en Agroforesterie qui sera le référent principal sur place.

Résultats attendus :

- Environ 6 parcelles aménagées selon les principes de l'hydrologie régénérative.
- Capacités locales en hydrologie régénératives renforcées : au moins 10 techniciens formés en 2 temps : introduction lors d'un webinaire et formation sur place de 2 jours; ces techniciens doivent acquérir une certaine capacité à poursuivre la conception et/ou supervision d'aménagements en hydrologie régénérative en Nouvelle-Calédonie de manière relativement autonome, que ce soit en contexte agricole, urbain ou minier.
- Fiche technique et supports de communication simples
- Perspectives stratégiques et Propositions de modalités de déploiement à une échelle supérieure de l'Hydrologie régénérative en capitalisant et valorisant le travail engagé à Kouaoua (à intégrer au Rapport final)

Livrables et calendrier de paiement prévisionnel :

No.	Livrables	Délai	Paiement (%)
1	Rapport de démarrage	À l'issue de la réunion de lancement/d'élaboration initiale	20%
2	Rapport d'avancement	15 juillet 2025	50%
3	Rapport final	30 septembre 2025	30%
	Total		100%

Un budget maximum de 25,000 USD est disponible pour cette prestation.

Contenu attendu des livrables :

Rapport de démarrage :

- Compte-rendu de la rencontre de lancement/cadrage initial
- Proposition initiale consolidée

Rapport d'avancement :

- Avancement des activités, y compris les indicateurs du projet PEBACC+
- Perspectives de travail
- Photos, compte-rendus de missions et liste des communications

Rapport final :

- un rapport technique avec :
 - un bilan critique de l'intervention, notamment les chiffres clés relatifs aux indicateurs de PEBACC+ (Annexe 2), les enseignements notables...
 - des propositions concrètes pour assurer la bonne appropriation et diffusion spontanée des principes d'hydrologie régénérative à et depuis Kouaoua (max 2 pages)
 - des propositions chiffrées pour une intervention à une échelle supérieure (max 4 pages),
- les supports de formation,
- des supports (une/des courte vidéo avec interview de bénéficiaire et une fiche technique) à diffuser sur les réseaux sociaux.

Le contenu détaillé des livrables pourra être ajusté et précisé avec le Coordinateur PEBACC+ au cours de la mission, sans toutefois dépasser 2000 mots environ pour le livrable intermédiaire et 5000 mots environ pour le livrable final (texte, hors annexes).

Chaque mission fera l'objet d'un compte-rendu succinct illustré

Avancement et suivi de la prestation

Equipe de suivi mobilisée :

- PROE : Coordinateur PEBACC+ en NC+W&F
- PN : Technicien production végétale Sud minier et Technicien forestier Sud minier. Si nécessaire : Chef District forestier Est, Coordinateur Plan Climat Energie de la Province Nord, Chef d'Antenne DDEE Sud minier, Référent Service Agricole pour l'Agroforesterie.
- Prestataire chargé de la mise en œuvre opérationnelle des activités d'agroforesterie.

Modalités de suivi :

- Le prestataire identifiera à la signature de la convention un référent technique et un référent administratif et financier pour le suivi de cette prestation ;
- Sur invitation du coordinateur PEBACC+, une rencontre de lancement et de cadrage initial aura lieu en présence de l'équipe de suivi mobilisée ; une rencontre d'avancement aura lieu chaque mois et le prestataire préparera et partagera en amont de la rencontre les éléments d'avancement et de perspectives, ainsi que les sujets à discuter et les points de validation. Le consultant soumettra un relevé de conclusions de ces rencontres.
- Le prestataire fournira trimestriellement un tableau synthétique des actions réalisées. Ce tableau comprendra une prévision indicative des actions à effectuer pour la période suivante et toutes informations essentielles à l'analyse et à la compréhension du déroulé de la mission. Il intégrera un suivi et renseignement des indicateurs (cf Annexe 2).
- Les prestataires en agroforesterie et en hydrologie régénérative échangeront en direct pour leurs besoins communs et feront appel au coordinateur PEBACC+ NC pour tout besoin spécifique.

Communication :

- Toute communication du prestataire relative aux activités réalisées dans le cadre de PEBACC+ s'alignera sur la charte de communication de PEBACC+ et de l'Initiative Kiwa ;
- Les projets de communications seront soumis pour avis au coordinateur PEBACC+ en Nouvelle-Calédonie 24h avant diffusion ; sans réponse de sa part dans ce délai, son avis sera réputé favorable et le prestataire pourra diffuser les éléments soumis.

Considérations spécifiques relatives à la situation d'insécurité et d'incertitudes liées en date de juillet 2024 :

Considérant la situation d'insécurité localisée et d'incertitudes en date de Juillet 2024, le fournisseur accordera une attention particulière à 1° la faisabilité des activités décrites dans des conditions de sécurité satisfaisantes et à 2° alerter le coordinateur PEBACC+ sur 2.1 d'éventuels délais à anticiper, voire 2.2 besoins d'ajustement des activités prévues. Le coordinateur PEBACC+ informera le Secrétariat Kiwa et l'AFD de ces délais et besoins d'ajustements, ces derniers devant faire l'objet d'une approbation par l'AFD. Le Secrétariat Kiwa a transmis des lignes directrices détaillées dans ce sens ; cf Annexe 3.

Données d'entrées :

- Note de concept Activités de démonstration PEBACC+ en province Nord
- Termes de référence de la prestation d'Agroforesterie
- Outil d'auto-évaluation SfN de l'UICN
- Kmls de la zone d'intervention, zone anthropisée, parcellaire agricole...
- GeoPortail du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : [Explo Cart'Eau](#) et [Explorateur cartographique | Géorep \(georep.nc\)](#)
- Données et connaissances à dire d'experts (à mobiliser pendant le Comité de suivi) sur les pratiques agricoles de la zone.

Qualifications requises :

- Solutions fondées sur la Nature pour l'Adaptation au changement climatique, Adaptation fondée sur les écosystèmes ;
- Analyse et planification stratégique de la conservation de la nature en milieu agricole ;
- Travail en réseau et partenariat avec d'autres prestataires sur un même projet ;
- Planification et Suivi de chantier ;
- Démarches participatives et concertation en milieu vivrier interculturel, notamment kanak ;
- Suivi-Evaluation-Coapprentissage et Systèmes d'informations ;
- Rapportage technique, y compris renseignement d'indicateurs ;
- Expérience et capacité à travailler de manière inclusive avec des populations locales et leurs organisations de la société civile ;
- Expérience démontrée en renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- Communication digitale constructive et inspirante vers un large public ;

Equipement et matériel ; frais de mission :

Le prestataire fournira tout le matériel et équipement nécessaire à la réalisation de sa mission. Il pourra solliciter la contribution volontaire du Coordinateur PEBACC+ et du prestataire en agroforesterie, si ceux-ci l'estiment possible.

Le prestataire prendra à sa charge tous les frais de mission, y compris les frais de machinerie si cela fait partie des solutions proposées. Le projet PEBACC+ a financé la fabrication de 50 grelinettes qui seront distribuées aux agriculteurs de la vallée de Kouaoua qui s'impliqueront dans la mise en place des parcelles de démonstration, en commençant par les référents.

Les frais d'accueil des stagiaires techniciens à la formation seront pris en charge par le projet PEBACC+, mais l'organisation restera à la charge du prestataire.